



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Un SCoT c'est quoi et ça sert à quoi?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale dont la vocation est le développement et l'aménagement d'un territoire.

Il comprend trois notions clés :

- **Equilibre** entre le développement / l'urbanisation et la protection des ressources;
- **Cohérence** d'un ensemble territorial et de multiples politiques (habitat, économie, mobilité, environnement, agriculture...);
- **Anticipation** des évolutions futures du territoire et préparation de l'avenir.

Le SCoT tire sa force de sa cohérence avec les autres démarches de planification. Il doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur. Pour autant, les orientations du SCoT s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

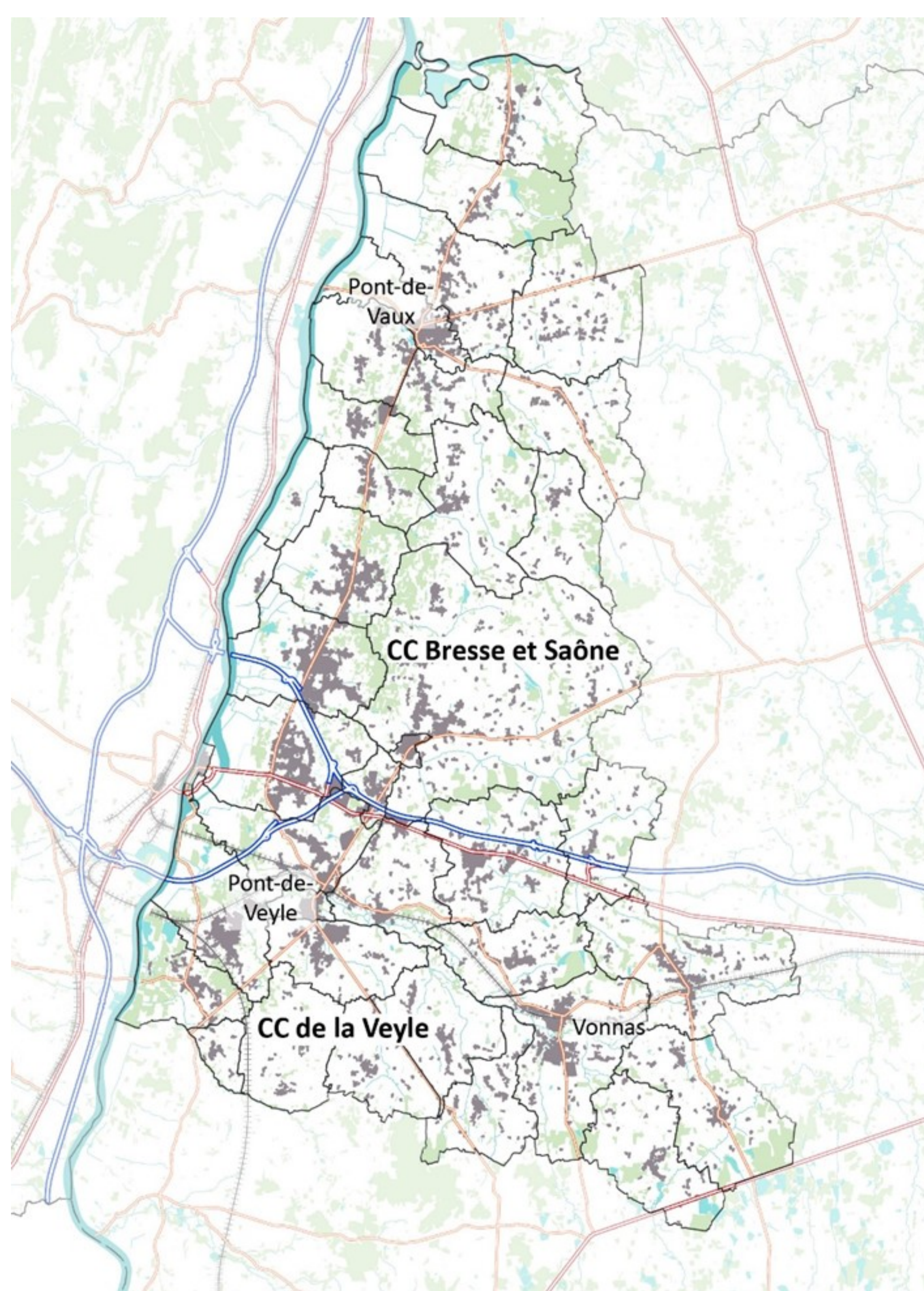
Mais à la différence de ces derniers, le SCoT ne s'élabore pas à l'échelle cadastrale : « **le SCoT localise, les PLUi délimitent** ».

Quel territoire ?

2
Communautés de
Communes

38
communes

49 000
habitants



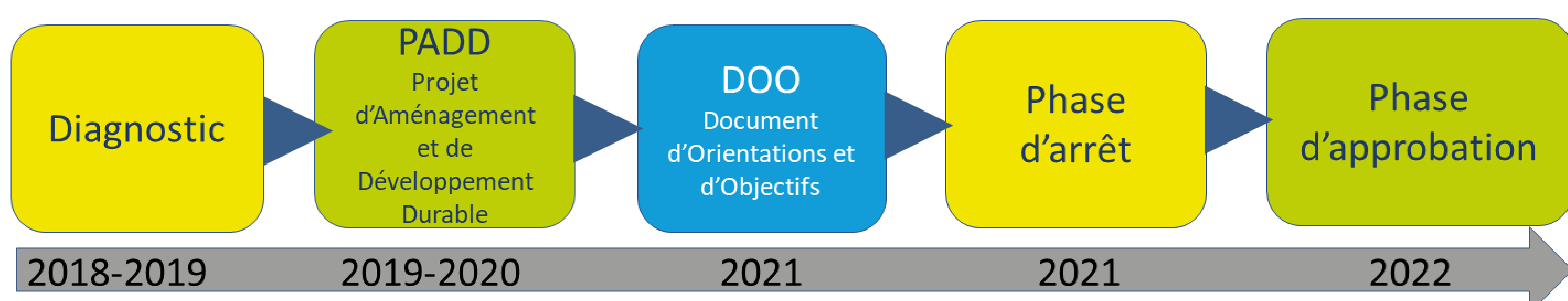
Qui pilote?

Créé en 2017, **le rôle du Syndicat Mixte est de conduire la définition du projet de territoire au travers de l'élaboration du SCoT.**

Le syndicat est présidé par Henri GUILLERMIN (maire de Gorrevod) accompagné de 3 vice-présidents : Claude JACQUET (maire de Chaveyriat), Bertrand VERNOUX (maire de Replonges) et Michel GENTIL (maire de Bey).

Un bureau de 12 membres et un conseil syndical de 38 membres (un représentant par commune) sont également en place.

Quelles étapes?





SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Le diagnostic territorial : éléments de synthèse

-

Une hypermobilité surtout externe avec 59 % des actifs travaillant hors du périmètre du SCOT

Une croissance de l'emploi qui s'est quasi-stopée depuis 2010

L'économie agricole fortement impacté par la contexte conjoncturel récent : crise du lait, aléas des cours mondiaux des céréales, baisse de consommation de viande rouge.

Une hausse du prix du foncier et de l'immobilier avec la pression des flux résidentiels de l'Ain et de la région Lyonnaise vers le territoire

Une répartition des équipements et des commerces sur l'ensemble du territoire qui risquent de fragiliser les polarités

+

Une configuration géographique favorable et stratégique entre les axes Paris Lyon Marseille et Rhin-Rhône

Des ressources naturelles et paysagères fortes avec 3 vallées : Saône, Reyssouze et Veyle

Des espaces agricoles très diversifiés avec les activités de polyculture-élevage et maraîchage

Un cadre de vie de grand intérêt pour les habitants et usagers du territoire avec des patrimoines de qualité (écologique, paysager, bâti)

Un taux de croissance démographique plus fort qu'ailleurs avec + 1 % de croissance annuelle moyenne

du diagnostic au projet de territoire



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Les défis à relever

la lutte contre la
consommation
d'espace

le renouvellement
et la
densification des
tissus bâtis
existants

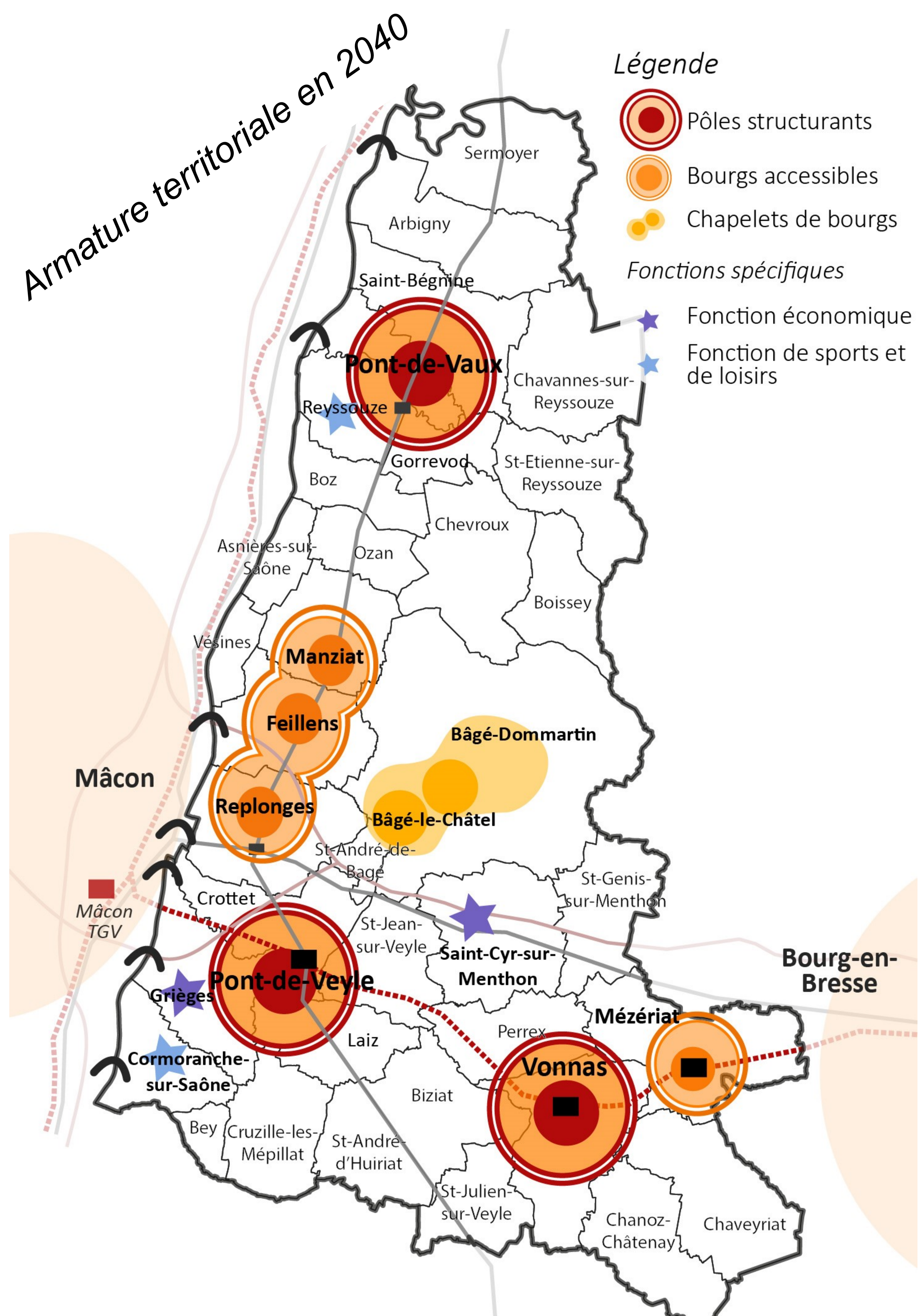
la préservation
des paysages et
de la trame verte
et bleue

la transition
énergétique et la
protection de la
ressource en eau

la maîtrise de
l'aménagement
commercial

Un objectif structurant : rééquilibrer l'armature territoriale

- **+ 10 500 habitants** à l'horizon 2040;
- **+ 1.1 %** de croissance / an;
- un **taux de croissance annuel moyen différencié** entre les communes en fonction de l'armature du territoire;
- des **vocations différenciées** entre les pôles;
- une **meilleure accessibilité** aux pôles d'emploi, de services, d'équipements et aux transports;
- faire jouer pleinement le **rôle des pôles structurants et de leurs aires d'influence**;
- **renforcer les fonctions de centralités des bourgs Accessibles**;
- **maintenir le chapelet de bourgs**, jouant un rôle de pôle de première nécessité.



du projet politique aux objectifs